

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2017, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 480,27 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 0,9 % entre janvier 2016 et janvier 2017. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 16 %, passant de 8,44 euros en juillet 2007 à 9,76 euros en 2017, dans le même temps les prix augmentaient de 12 %. Le minimum de traitement brut dans la fonction publique s'élève à 1 447,98 euros au 1^{er} février 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, 1,65 million de salariés des entreprises du secteur concurrentiel (hors apprentis, stagiaires et intérimaires) bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 10,6 % des salariés de ces entreprises. Par rapport à 2016, la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic progresse ou reste stable, dans les branches professionnelles ou secteurs d'activité relevant de la construction ou de l'industrie. Elle se replie, en revanche, dans quelques branches ou secteurs des services. Le recul est très marqué dans le secteur de l'« hébergement-restauration » et le regroupement de branches « hôtellerie, restauration et tourisme » du fait en partie des évolutions récentes des minima salariaux dans la grille conventionnelle. Pour autant, au 1^{er} janvier 2017, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic reste la plus importante dans ce secteur (31,2 %). La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est beaucoup plus élevée pour les salariés à temps partiel que ceux à temps complet (24,2 % contre 7,5 %) et dans les entreprises de moins

de dix salariés (24,3 % contre 7,4 % pour celles de dix salariés ou plus).

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé (35,6 euros en 2016 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique, la Suède et le Luxembourg. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme l'« énergie » ou les « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans l'« hébergement-restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. En France, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole, dont l'évolution est mesurée par l'**indice du coût du travail** (salaires et charges), a très nettement ralenti en 2013 (+ 0,5 %) et ne progresse que d'un peu plus de 1 % par an en 2015 et en 2016. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération : le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** mis en place en 2013 et dont le taux a été très régulièrement rehaussé, puis, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, la réduction du taux de cotisation patronale pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic (2015) puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic (2016). En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a fait augmenter le coût du travail. ■

Définitions

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), indice du coût du travail, salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE), salaire minimum dans l'Union européenne : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2017 », *Dares résultats* n° 77, Dares, décembre 2017.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2016 entre 4,4 € et 42,0 € selon les États membres », *communiqué de presse* n° 58, Eurostat, avril 2017.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – Quatrième trimestre 2016 », *Informations rapides* n° 69, Insee, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995 (r)	2000	2005 (r)	2010	2014	2015	2016
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,53	9,61	9,67
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
Du Smic horaire brut	0,8	1,3	0,5	3,9	-0,5	0,6	0,8	0,4
Du Smic horaire net ¹	0,9	1,0	0,5	4,0	-0,3	0,3	0,7	0,3
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés ²	1,5	0,6	3,4	1,3	0,4	0,9	1,2	0,9
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,8	1,7	1,7	1,5	0,5	0,0	0,2

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.

Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 ^{er} janvier)	9,61	1 457,5	0,8
2016 (au 1 ^{er} janvier)	9,67	1 466,6	0,6
2017 (au 1 ^{er} janvier)	9,76	1 480,3	0,9
2018 (au 1 ^{er} janvier)	9,88	1 498,5	1,2

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

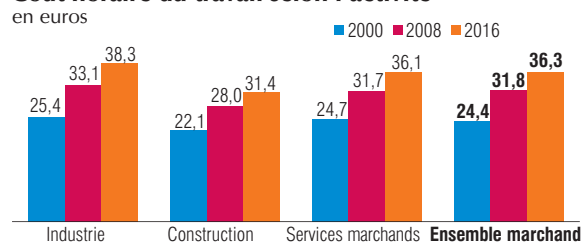
Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2017

Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	5,9	n.s.
Industrie manufacturière	5,7	14,1
Production et distribution d'énergie ¹	0,8	3,0
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	2,9	6,9
Construction	8,8	24,1
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	12,6	25,1
Transports et entreposage	6,5	9,1
Hébergement et restauration	31,2	54,1
Information et communication	2,6	7,9
Activités financières et d'assurance	3,6	9,1
Activités immobilières	10,3	21,6
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,4	22,3
Activités de services adm. et de soutien	11,7	12,3
Enseignement (hors enseign. public)	5,9	8,5
Santé humaine et action sociale ³	21,1	33,0
Arts, spectacles et act. récréatives	14,7	18,2
Autres activités de services	24,9	36,8
Ensemble	10,6	24,2

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. 3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale. Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquête Acemo.

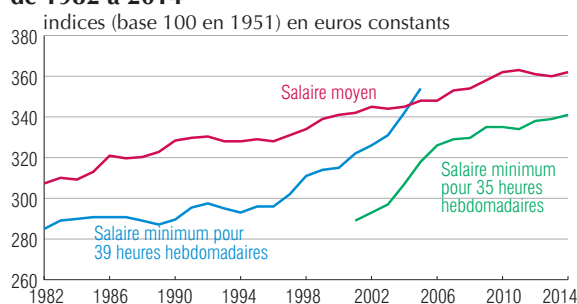
Coût horaire du travail selon l'activité



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017), données annuelles du coût de la main-d'œuvre.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2014



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main-d'œuvre en euros par heure ²
	2016	2017	
Allemagne	1 440	1 498	33,0
Autriche	///	///	32,7
Belgique	1 502	1 532	39,2
Bulgarie	215	235	4,4
Chypre	///	///	15,8
Croatie	408	433	10,0
Danemark	///	///	42,0
Espagne	764	826	21,3
Estonie	430	470	10,9
Finlande	///	///	33,2
France	1 467	1 480	35,6
Grèce ³	684	684	14,2
Hongrie	351	412	8,3
Irlande	1 546	1 563	30,4
Italie	///	///	27,8
Lettonie	370	380	7,5
Lituanie	350	380	7,3
Luxembourg	1 923	1 999	36,6
Malte	728	736	13,2
Pays-Bas	1 525	1 552	34,3
Pologne	434	453	8,6
Portugal	618	650	13,7
Rép. tchèque	366	407	10,2
Roumanie	232	275	5,5
Royaume-Uni	1 512	1 397	26,7
Slovaquie	405	435	10,4
Slovénie	791	805	16,2
Suède	///	///	38,0

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat (extraction du 17 novembre 2017).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,2	0,6				
Ensemble (hors tabac)	9 805	0,2	0,6				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Transport	1 479	-1,0	1,8
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Communications	288	0,7	0,6
Tabac	195	0,1	0,1	Services postaux	16	3,8	3,8
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Habillement	340	0,5	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Outillage pour la maison et le jardin	157	1,0	1,1	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Éducation	4	1,3	1,6
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Outillage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Soins personnels	282	0,0	0,2
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Protection sociale	482	2,1	0,9
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Assurances	289	1,1	1,3
				Services financiers	38	2,4	2,7
				Autres services	124	0,3	0,3

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

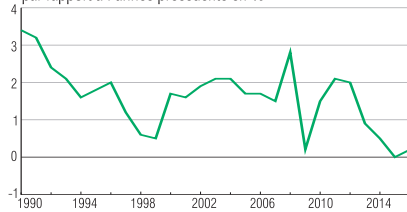
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
France	0,8	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales